Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200071751-20241022-DP24-229-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/11/2024
Publication : 07/11/2024

GRAND BOURG AGGLOMÉRATION

DÉCISION DU PRÉSIDENT
PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

N° 24-229

SERVICE : Conservatoire d'agglomération

OBJET : Contrat de cession entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et l'association « Compagnie Crève-cœur » (69009 LYON)

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU la délibération du Conseil communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n°22-20 en date du 4 octobre 2022 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 13eme Vice-Présidente, Madame Sylviane CHÊNE, dans le domaine de la Culture et de la Vie étudiante, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation ;

CONSIDÉRANT que la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse a sollicité l'association « Compagnie Crève-cœur » pour l'intervention de Clémentine LORAIN dans le cadre d'un atelier théâtre à destination des étudiants de l'Université Lyon 3 ;

CONSIDÉRANT que cet atelier se déroulera le jeudi dans les locaux du Conservatoire d'agglomération, du 26 septembre 2024 au 10 avril 2025, pour un total de 48 heures ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure un contrat de cession déterminant les droits et obligations de chacune des parties ;

DÉCIDE

DE CONCLURE un contrat de cession avec l'association « Compagnie Crève-cœur », situé 10 rue Marietton - 69009 Lyon, n°siret : 923 853 543 00018, code APE : 9001Z, représentée par son Président en exercice, Bernard GARNIER.

www.grandbourg.fr
Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse
3 avenue Arsène d'Arsonval
CS 88000 - 01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex
Tél. : 04 74 24 75 15 / Fax : 04 74 24 75 13

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200071751-20241022-DP24-229-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/11/2024
Publication : 07/11/2024

pour un montant total de 3 355 € TTC comprenant les frais pédagogiques et les frais de déplacement.

La convention précise les points suivants :

- L'association « Compagnie Crève-cœur » s'engage à fournir l'intervention de Clémentine LORAIN, en qualité de comédienne, dans le cadre d'un atelier théâtre à destination des étudiants de l'Université Lyon 3. Cet atelier se déroulera le jeudi, dans les locaux du Conservatoire d'agglomération, du 26 septembre 2024 au 10 avril 2025 ;
- La Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse s'engage à verser à l'association « Compagnie Crève-cœur », en contrepartie de ce qui précède, sur présentation de factures, la somme 3 355 € euros (trois mille trois cent cinquante-cinq euros) TTC. Ce montant comprend les frais pédagogiques de 2 976 € et les frais de déplacement de 379 €.

Monsieur le Directeur général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 22 octobre 2024.

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,

Sylviane CHÊNE
Déléguée à la Culture et à la Vie étudiante

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BOURG EN BRESSE
La Vice-Présidente